



Infos retraités-ées

**Retraité-e-s un jour
Révolté-e-s toujours!!**



Les chômeurs agressés une fois de plus !!

Le gouvernement annonce, par communiqué de presse, sa décision de prendre un nouveau décret de carence pour modifier les droits à l'assurance chômage après le 1er juillet 2024. Ce sera le septième décret depuis 2018, avec toujours le même objectif : baisse des droits pour faire des économies sur le dos des allocataires (du moins le tiers restant indemnisé, parmi les plus de 6 millions inscrits à France Travail) et culpabilisation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs en contrat ou privés d'emploi.

Que les négociations aient abouti ou non, le gouvernement déroule son plan. En fin de droits, des demandeurs d'emploi ont été contraints, pour survivre, d'accepter des contrats de plus en plus courts, moins de deux mois en moyenne. Il s'agit de mettre la pression sur toutes celles et ceux qui travaillent, pour empêcher les revendications sur les salaires, les conditions de travail, la durée des contrats, pour imposer des temps partiels, des contrats courts et continuer de fragmenter l'emploi..

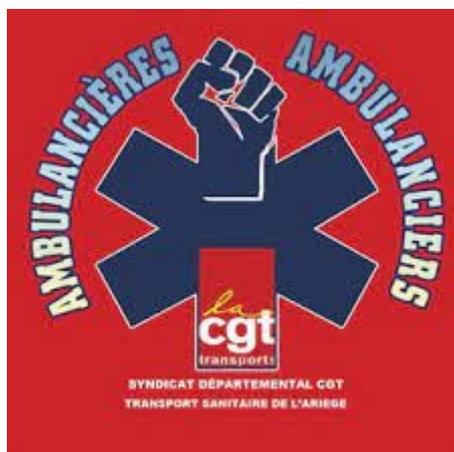
Malgré les milliards d'aides aux entreprises, sans condition, il n'y a pas eu de création d'emplois et le gouvernement poursuit son attaque contre l'assurance chômage. Lors de ses deux passages télévisés, Gabriel Attal a menacé de réduire encore la durée d'indemnisation, de durcir le seuil d'ouverture et de prendre diverses autres mesures de baisses des droits.

La CGT appelle à agir unitairement pour empêcher ce nouveau passage en force.



Le partage des ambulances ou taxis sanitaires !!

La future mise en place du partage des transports sanitaires prend une nouvelle tournure avec la possibilité, à partir de 2025, de payer une pénalité en cas de refus du patient de partager son trajet avec un autre. Le montant n'est pour le moment pas spécifié, mais le coût de ces transports (5,7 milliards d'euros en 2022) est dans le viseur du gouvernement. Le projet de décret, dont la publication devrait se faire dans les prochains jours, prévoit un détour pouvant aller jusqu'à 30 kilomètres en ambulance ou en taxi sanitaire, que cela soit à l'arrivée ou au départ de l'hôpital. Une distance qui peut avoir un impact bien différent sur le temps, selon que le trajet se fait en campagne ou en ville, avec la possibilité de bouchons. Au-delà de la longueur des trajets, ce décret fait notamment l'impasse sur les conséquences d'une cohabitation, dans un espace exigu, de plusieurs personnes malades, en ne prévoyant aucune mesure barrière ni masques lors de ces voyages. Seul un avis du médecin, spécifiant sur l'ordonnance une incompatibilité de l'état de santé du patient, pourra lui épargner le transport partagé. Mais, pour cette année, obligation sera tout de même faite d'avancer les frais. Ces éléments inquiètent les professionnels comme les patients car ces économies se font encore sur le dos des plus fragiles.



Sondage Les Échos !!

Les Échos, journal de la finance, propriété de B. Arnault publie un sondage sous le titre : «Les mesures plébiscitées par les Français pour réduire le déficit ».

RÉSULTATS DU SONDAJE.

- 1) Taxer les superprofits des entreprises 84 %
- 2) Augmenter l'impôt des Français les plus riches 76 %
- 3) Augmenter les impôts pour les entreprises 43 %
- 4) Augmenter le délai de carence des salariés du privé 25 %
- 5) Augmenter l'impôt de tous les Français 11 %
- 6) Baisser les pensions de retraite, les désindexer de l'inflation 10 %

Voilà qui conforte nos demandes puisqu'il n'y a pas (et de loin) que les retraité.e.s à refuser la baisse des pensions.

La voiture électrique : écologique vraiment ?

La voiture électrique : écologique vraiment ?

Elle est présentée comme la solution miracle au réchauffement climatique en limitant les émissions de CO2 dégagées par les transports. Mais la généralisation du moteur électrique, en particulier au niveau mondial va nécessiter l'exploitation d'autres ressources de la planète. Des études réalisées sur cette conversion mondialisée prévoient, en trois décennies, une consommation de 90% des réserves connues de cuivre, 87% de la bauxite, 83% du cobalt et 60% du nickel. Sans parler de la pollution provoquée par l'extraction de ces minerais. A l'heure actuelle, compte tenu de l'extraction et de la transformation de ce type de véhicule, il faudra parcourir 50.000 km avant que son bilan carbone passe en dessous des véhicules à moteur thermique. Pour les retraité•e•s qui roulent peu (plus de trajet boulot) il peut se passer dix ans avant d'avoir un bilan carbone inférieur à celui des véhicules à essence ou au gasoil. Reste le problème de la production électrique pour faire avancer les voitures, la solution de développer les centrales nucléaires voulue par le gouvernement ne résout pas tout. Outre les problèmes de danger et de fiabilité (fissures à la centrale de Civaux) difficultés et retards de construction et de mise en marche des EPR, une étude montre que les réserves d'Uranium seraient au maximum de 50 ans si tous les pays consommaient autant de minerai que la France prévoit d'en utiliser. En attendant les constructeurs automobiles auront poussé au renouvellement du parc automobile en évitant de parler des transports en commun.

DRAME DE L'ÉCOLOGIE



**Liberté,
Liberté
chérie** 🎵

L'aisance avec laquelle notre pays envoie se faire mettre la liberté d'expression est absolument fascinante.."

De l'autoritarisme au fascisme, il n'y a qu'un pas, souvent marqué par le bruit des bottes, accompagné, hélas, du silence des pantoufles

Pour défendre mes revendications

. Mon pouvoir d'achat – Ma Retraite – Ma Santé.

J'adhère au syndicat où à la Section des retraités-ées de la CGT/MEL

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Mail :

Tél Fixe où portable :

Bulletin d'adhésion à retourner au Syndicat CGT/MEL :

Syndicat CGT/MEL 2, Boulevard des Cités Unies 59040 Lille

